

**ARRETE MODIFICATIF A L'ARRETE
AD n° 2001-1503 DU 8 JUIN 2001 PORTANT
NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DU SATESE**

A.D. n° 2005-2665

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la délibération du 1er avril 2004 désignant les Conseillers Généraux au Conseil de Gestion du SATESE ;

VU l'arrêté AD n° 2001-1503 du 8 juin 2001 portant nomination au Conseil de Gestion du SATESE ;

VU l'arrêté modificatif du 26 mai 2005 portant création et attribution de compétences du Conseil de Gestion du SATESE ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié :

Représentent les maîtres d'ouvrage de stations d'épuration et les structures de gestion de cours d'eau :

- Monsieur le Président de l'Association des Maires du Tarn-et-Garonne, LABRUYERE Francis,
- Monsieur SAZY Christian, Maire de Gasques,
- Monsieur GARRIGUES Francis, Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 23 novembre 2005

Le Président,

*
* *